

## Projets de règlements

Loi sur les valeurs mobilières

(chapitre V-1.1, a. 331, par. 1<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4.1<sup>o</sup>, 8<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup>, 26<sup>o</sup>, 27<sup>o</sup> et 34<sup>o</sup> et a. 331.2)

### **Projet de Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et ses concordants**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, chapitre V-1.1, les règlements suivants dont les textes sont publiés ci-dessous, pourront être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de leur publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.*
- *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, et ses annexes;*

Vous trouverez également ci-dessous le projet de modification à l' instruction générale suivant :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31 103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites .*

## Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **5 octobre 2016**, en s'adressant à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sophie Jean  
Directrice de l'encadrement des intermédiaires  
Autorité des marchés financiers  
514 395-0337, poste 4801 ou

1 877 525-0337  
[sophie.jean@lautorite.qc.ca](mailto:sophie.jean@lautorite.qc.ca)

**Le 7 juillet 2016**

## **Projets de règlements**

*Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01, art. 175, 1<sup>er</sup> al., par. 1<sup>o</sup>)

### **Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés**

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 175 de la *Loi sur les instruments dérivés* (chapitre I-14.01), le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés.*

## **Consultation**

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit au plus tard le **5 octobre 2016**, en s'adressant à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : (514) 864-6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Sophie Jean  
Directrice de l'encadrement des intermédiaires  
Autorité des marchés financiers  
514 395-0337, poste 4801 ou  
1 877 525-0337  
[sophie.jean@lautorite.qc.ca](mailto:sophie.jean@lautorite.qc.ca)

**Le 7 juillet 2016**